

# Inauguration de la stèle à la mémoire des villages disparus dans le cadre de la réalisation du lac-réservoir Marne

Jeudi 12 octobre 2006

intervention de

**Pascal Popelin**

Président des Grands lacs de Seine

Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

11 X 06

---

Merci, M. le maire, Mme la présidente pour les paroles aimables que vous avez bien voulu prononcer à l'égard de l'Institution que j'ai l'honneur de présider.

Je voudrais tout d'abord profiter de l'occasion pour rendre hommage à Mme la présidente Villetorte-Thiéblemont, que je n'avais pas, jusqu'à ce jour, le plaisir de connaître personnellement. Au-delà de la stèle qui nous réunit aujourd'hui, c'est bien en effet à votre ténacité, Mme la présidente, à votre rôle « modérateur » à la tête de l'association que l'on doit le concours financier des Grands lacs de Seine pour que soit matérialisée la mémoire de ces lieux chargés d'histoire.

L'histoire je n'y reviendrai pas, M. le Maire ayant déjà tout dit ou presque à ce sujet. Je me bornerai à rappeler que l'ouvrage en bordure duquel nous nous trouvons, mis en service en 1974 et qui s'étend sur deux départements, a nécessité la création, sur une période de 5 ans, de plus de 100 kilomètres de digues et de canaux et qu'il constitue aujourd'hui un des plus grands lacs-réservoirs d'Europe.

Je ne reviendrai pas non plus sur le véritable traumatisme lié à la disparition, au nom de l'intérêt général, de ces trois villages. Cet épisode, qui reste présent dans les mémoires, a été tout particulièrement douloureux pour les habitants et leurs familles. Il était cependant nécessaire et je peux oser dire -le temps étant maintenant écoulé- que tout le monde en tire aujourd'hui les bénéfices.

Bénéfice, bien sûr pour l'agglomération parisienne, puisque c'est pour une part importante grâce au lac-réservoir Marne, pièce maîtresse des ouvrages dont dispose l'Institution, que plus de la moitié de l'eau qui passe, en ce moment même, sous les ponts de Paris, provient des lacs-réservoirs. C'est en cela que l'agglomération parisienne est moins exposée que d'autres capitales européennes et du monde, pour son alimentation en eau potable en période de sécheresse.

Mais cet ouvrage n'est pas simplement utile aux « Parisiens » qui en payent l'intégralité du fonctionnement et de l'entretien. Il contribue aussi, et vous le savez bien, à la lutte contre les crues, tant au plan local ( pour la protection de Saint-Dizier et de Vitry-le-François notamment) que sur l'ensemble des bassins de la Marne puis de la Seine.

Au moment de sa réalisation, l'impact environnemental local de l'ouvrage restait à démontrer. Ce n'est plus désormais contesté par personne ou du moins par aucune personne avisée de ces questions. En effet, l'intérêt environnemental de cet ouvrage classé « réserve nationale de chasse et de la faune sauvage » est reconnu, tant au niveau mondial par son intégration dans le site « RAMSAR », qu'au niveau européen par son inscription dans le périmètre « Natura 2000 ».

Au-delà de son rôle de « bâtisseur » et de « gestionnaire d'ouvrages hydrauliques » l'Institution s'est toujours attachée à concilier ses actions avec une gestion écologique de

l'environnement de ses ouvrages. Je voudrais souligner à cet égard que nos préoccupations sur le plan environnemental, fondées sur le respect d'un équilibre des différents écosystèmes, n'ont pu se traduire sur le terrain, que grâce au concours efficace de ses partenaires locaux que sont le Syndicat du Der, la Ligue de protection des oiseaux, l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage et l'Union des fédérations et associations de pêche pour la protection des milieux aquatiques, que je remercie pour cette collaboration, qui doit se poursuivre et s'intensifier.

Je n'oublie bien entendu pas nos partenaires institutionnels : la DIREN et l'Agence de l'eau dont la collaboration ne se limite pas à ce seul site, les Conseil généraux de la Marne et de la Haute-Marne, ainsi que les communes riveraines.

Il me paraît indispensable que l'Institution s'attache à mieux encore affirmer son identité et ses préoccupations environnementales par sa présence à proximité de ses ouvrages. C'est ainsi que nous avons prévu de réaliser, à quelques pas d'ici, face et à proximité immédiate du lac, les nouveaux bureaux de la circonscription Marne. Cette réalisation se veut exemplaire sur le plan environnemental : chantier de faible nuisance, matériaux naturels, bâtiment économe en énergie sous toutes ses formes. Elle s'inscrit dans le cadre d'une démarche Haute qualité environnementale, fondée sur le principe du développement durable.

Nous avons d'ailleurs rendez-vous à 16h 30 à la Maison des lacs de Giffaumont pour le vernissage d'une exposition entièrement dédiée à cette démarche HQE.

Pour terminer, je précise que l'Institution s'attachera, dans l'avenir comme par le passé, à réhabiliter le témoignage, plein d'histoire, que constitue l'église de Champaubert, afin que ce lieu puisse accueillir, en toute sécurité, tous ceux qui souhaitent s'y recueillir et perpétuer le souvenir des villages disparus. La mise en sécurité de l'édifice nécessite la création d'une issue de secours, pour laquelle nous allons lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour une réalisation effective en 2007. Cette mission couvrira également la réfection du clocher, opération qui sera réalisée en 2008. C'est ainsi plus de 70 000 € supplémentaires qui seront consacrés par l'Institution pour faire que ce lieu reste à la hauteur du souvenir qu'il représente.